



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	29	29

QUESTION N°		
14-031		
OBJET		
ELECTION DU MAIRE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/03/14		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2014

Le vingt-neuf mars deux mille quatorze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,

Etalent présents : Mmes et MM. Marinette CANET, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jean-Paul REY, Roselyne BOURRELLY, Catherine NAVATEL, Claudine SEGERS, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Stéphanie BOUSSAHA, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Monsieur Juan MARTINEZ, Maire sortant, procède à l'appel général et déclare le nouveau conseil municipal installé.

Le plus jeune conseiller, **Monsieur Adrien HERITIER,** est élu secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

La doyenne d'âge, Madame Marinette CANET, prend ensuite la Présidence et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du nouveau Maire. Après avoir rappelé les modalités du vote et avoir demandé deux assesseurs volontaires (**Olivier RIGAL et Lucie ROUSSEL**), il est procédé à un appel de candidatures (seul **Monsieur Juan MARTINEZ** se porte candidat), puis au vote à bulletin secret, sous enveloppe, et à tour de rôle par conseiller municipal à l'appel de leur nom dans l'ordre du tableau, et après avoir fait constater à la présidente qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ⇒ nombre de bulletins : 29
- ⇒ bulletins blancs ou nuls : 7
- ⇒ suffrages exprimés : 22
- ⇒ majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- ⇒ Monsieur Juan MARTINEZ : **22 voix**

Monsieur Juan MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 29 mars 2014

Le Maire,
Juan MARTINEZ.

JM



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE
SECRETARIAT DE DIRECTION
☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	29	29

QUESTION N°		
14-032		
OBJET		
CREATION DES POSTES D'ADJOINTS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
29	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 25/03/14		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le:		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2014

Le vingt-neuf mars deux mille quatorze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ., Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Marinette CANET, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jean-Paul REY, Roselyne BOURRELLY, Catherine NAVATEL, Claudine SEGERS, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Stéphanie BOUSSAHA, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de BELLEGARDE un effectif maximum de **8 adjoints**.

Il est proposé la création de ces 8 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de huit (8) postes d'adjoints au maire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 29 mars 2014
Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	29	29

QUESTION N°

14-033

OBJET

**ELECTION DES
ADJOINTS**

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.

CONVOC. & AFFICHAGE

Le 25/03/14

DEPOT EN PREFECTURE

Le:

PIECÉ JOINTÉ

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2014

Le vingt-neuf mars deux mille quatorze, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Marinette CANET, Michel BRESSOT, Anne-Marie MALDONADO, Jean-Paul REY, Roselyne BOURRELLY, Catherine NAVATEL, Claudine SEGERS, Nancy REY, Eric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Isabelle GIOENI, Lucie ROUSSEL, Stéphanie BOUSSAHA, Fabien SMAGGHE, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Linda LESEL, Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Martine BASTIDE, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME, Claude JANVIER, Elie BATAILLE, Nathalie SIMONE.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

- ☞ **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- ☞ **Vu** la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,
- ☞ **Vu** la délibération 14-032 du conseil municipal du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au maire à **8**,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire doit s'effectuer au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, 1 seule liste de candidats est proposée, **conduite par Madame Catherine NAVATEL**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ⇒ nombre de bulletins : 29
- ⇒ bulletins blancs ou nuls : 7
- ⇒ suffrages exprimés : 22
- ⇒ majorité absolue : 12

La liste conduite par Madame Catherine NAVATEL a obtenu : 22 voix

Ladite liste ayant obtenu la majorité absolue, **sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :**

- 1^{ère} adjointe :** Catherine NAVATEL
- 2^{ème} adjoint :** Jean-Paul REY
- 3^{ème} adjointe :** Stéphanie BOUSSAHA
- 4^{ème} adjoint :** Michel BRESSOT
- 5^{ème} adjointe :** Claudine SEGERS

.../...

JAN

6^{ème} adjoint : Olivier RIGAL
7^{ème} adjointe : Aurélie MUNOZ
8^{ème} adjoint : Christophe GIBERT

Les intéressés ayant déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 29 mars 2014*
Le Maire,
Juan MARTINEZ

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter de
sa réception par le
représentant de l'Etat et de
sa publication ou de sa
notification.*

